

## Conseil National de l'Action Sociale du 7 octobre 2016

### *Déclaration Liminaire*

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis aujourd'hui suite au report demandé par les Fédérations, du Comité National d'Action Sociale du 28 juin 2016. Il a lieu également après deux groupes de travail sur les orientations ministérielles ayant pour thème : l'orientation de l'action sociale, la gouvernance des associations et l'animation des réseaux. Une récente réunion avant le CTM s'est tenue le 4 octobre pour présenter le projet de Loi de finances 2017.

Lors de ces réunions vous nous avez annoncé que sur un budget initial de 180 M€, « seulement » 153M€ ont été consommés en 2015.

Dès le budget 2016, vous avez gelé la subvention ALPAF pour la réduire de 30M€.

Dans la perspective du PLF 2017, vous présentez un budget basé sur les crédits réellement consommés en 2015, tout en affirmant préserver les prestations.

**FO FINANCES** rappelle que ce ministère a pendant de nombreuses années été montré en exemple pour le niveau de ses prestations sociales. En 2016, cette diminution du budget a été une première!

Quant à la présentation du budget pour l'année 2017, elle n'est guère plus optimiste. Elle n'est au final qu'un artifice budgétaire pour démontrer qu'avec moins de moyens vous préservez les prestations.

Alors que proposez-vous, par exemple en ce qui concerne la réservation de logements dont les besoins se font ressentir un peu plus chaque année sur le territoire ?

Une enquête sur le sujet demandée par les Fédérations, a été lancée en Province en 2013 et 44 retours des délégations ont été restitués.

A l'époque, **FO FINANCES** a déploré le manque de réactivité des délégations sur un sujet essentiel qui permettrait le recensement des besoins.

Le poste budgétaire « logements » a fortement régressé en 5 ans, alors même que c'est une des priorités sociales des agents.

Un rapport, remis le 14 juin 2016 à la Ministre de la Fonction publique, révèle l'ampleur de la difficulté d'accès au logement pour les agents.

C'est une question de qualité de vie pour les agents.

Certainement, qu'une réflexion sur l'adaptabilité de l'offre par rapport à la demande doit être engagée, mais pas au détriment du budget global de l'ALPAF.

Lors du groupe de travail restauration du 22 juin 2016, vous annoncez le nombre de fermetures de restaurants financiers par an.

Au prétexte du nombre insuffisant de convives dans ceux-ci, vous préférez la solution de convention, style cafeteria d'une enseigne de grande distribution.

**FO FINANCES** reste attachée à la restauration collective, pour autant la direction doit trouver une solution de remplacement, celle-ci doit se faire impérativement en concertation avec les agents qui sont les principaux intéressés.

Concernant la dématérialisation des titres restaurants, le retard lié à un marché infructueux a repoussé sa mise en place.

Une phase de test de deux mois est actuellement mise en place pour les mois d'octobre et novembre.

Aujourd'hui, vous nous informez que le déploiement se fera dès janvier 2017.

**FO FINANCES** en prend acte et demande que la communication de la procédure soit faite à tous les agents concernés dès maintenant.

Le centre de vacances de Vendres (34) a suscité beaucoup d'engouement, de sorte que l'été 2016 il a affiché complet.

**FO FINANCES** s'en félicite, mais cela suscite une forte inquiétude sur l'avenir même du reste de l'offre vacances-loisirs.

En effet, EPAF a présenté en fin d'année 2015 un résultat à peine à l'équilibre, en 2016 sa subvention a subi une diminution et pour couronner le tout, en 2017 elle sera de nouveau impactée par la baisse du budget.

Rappelons que les augmentations de tarifs chaque année n'incitent pas certains agents à partir par EPAF.

Du fait de cette désaffection, les rumeurs vont bon train sur la fermeture d'éventuels centres de vacances.

C'est pourquoi **FO FINANCES** demande à ce que soit communiquée une information sur le devenir des centres EPAF.

Beaucoup de nos propositions sont restées « *lettre morte* » ces dernières années, comme l'augmentation du nombre de réservations de berceaux, la mise en œuvre d'un plan ambitieux pour le logement social en adéquation avec les demandes des agents, par exemples.

Vous préférez rogner la trésorerie de l'ALPAF et de l'EPAF ou fermer des restaurants administratifs ou encore transférer des dépenses qui vous incombent (coins repas transférés dans les crédits d'action locale).

Vous souhaitez aujourd'hui une négociation avec les Fédérations, où l'objectif annoncé est d'envisager de nouvelles prestations à la condition d'en revoir d'autres à la baisse, voire d'en supprimer.

Cet exercice risque de se complexifier si dans le même temps, vous souhaitez préserver l'autonomie de gestion aux associations ALPAF, EPAF et AGRAF.

Mais de cela, notre fédération vous a alertée dès la mise en place de celles-ci.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ  
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE